

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Marie-Pierre Theubet, Florence Kraft-Babel, Pascal Holenweg et Alia Chaker Mangeat: «Revue Genava: éviter la perte d'un outil scientifique et culturel précieux».

Rapport de M. Eric Bertinat.

La motion M-1271 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS) par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 27 septembre 2017. La commission l'a étudiée lors des séances des 30 octobre 2017, 29 janvier et 23 avril 2018 sous la présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet. Le rapporteur remercie les procès-verbalistes, M. Philippe Berger et M^{me} Pauline Brandt, pour la qualité de leurs notes.

Rappel de la motion

Considérant que:

- que depuis sa création en 1923 par le directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH) d'alors, Waldemar Deonna, *Genava* a été un périodique à parution annuelle dont le but était de rendre compte de l'activité du MAH et d'accueillir des études sur les monuments de l'histoire et de l'art genevois («Préface», *Genava*, I, 1923, p. 5);
- que cette revue a assuré au MAH une autorité scientifique internationale: tout en élargissant les champs au fil des années, elle est devenue le lieu de rencontre culturelle entre les collaborateurs du MAH et les chercheurs travaillant à l'extérieur de l'institution sur l'histoire, l'archéologie, l'histoire de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme et l'histoire des collections de Genève. La revue a ainsi contribué à redessiner différents aspects de l'histoire de la ville et de son territoire et a pu compter sur la collaboration d'intellectuels et de chercheurs de renommée internationale, tels Wilhelm Suida, Louis Blondel, André Corboz, Charles Bonnet, *et al.* Tout en se renouvelant des points de vue du graphisme et du format, la revue s'est affirmée comme la référence, dans le monde entier, pour l'histoire de l'art et de l'archéologie de Genève. Aucun autre organe de cette importance n'est publié en Suisse romande;
- que, pour ces raisons, la revue *Genava* est présente dans les principales bibliothèques des musées et instituts d'art et d'archéologie du monde et qu'elle a servi de support à une politique d'échanges avec d'autres institutions muséales et académiques qui a garanti à la Bibliothèque d'art et d'archéologie de Genève (bibliothèque du MAH-BAA) un nombre de périodiques scientifiques

incomparable, unique en Suisse. Que l'interruption de cette politique d'échanges appauvrirait de manière drastique une section très importante de la BAA de Genève, essentielle pour garantir sur place les outils indispensables à l'étude et à la recherche scientifique;

- qu'en 2011, sans consultation préalable, *Genava* a changé de format et de profil culturel, réduisant de plus de moitié le nombre de ses pages, consacrées exclusivement aux collections du MAH, ne s'adressant désormais plus qu'à un public essentiellement local et renonçant à accueillir des études approfondies sur des thèmes genevois;
- que la livraison de 2015 vient de paraître fin 2016 avec l'annonce du directeur du MAH, dans la «Préface», que la version papier sera remplacée à l'avenir par une publication numérique et que les raisons économiques évoquées pour justifier ce choix semblent dérisoires en considération de la subvention municipale annuelle de plus de 33 millions de francs accordée au pôle muséal du MAH;
- que la suppression de la version papier réduirait de manière dramatique l'intérêt pour les chercheurs ainsi que le rayonnement des travaux scientifiques, y compris ceux consacrés aux collections du musée, aux artistes et aux monuments genevois, sans compter les comptes rendus archéologiques relatifs au territoire genevois et aux activités des archéologues genevois à l'étranger;
- que dans les études humanistes l'autorité des périodiques numériques est fort loin d'être reconnue; les revues sérieuses des musées importants ont toutes une version papier dont la tenue scientifique est garantie par un comité de lecture autre que le comité de rédaction, et que les études publiées dans les revues sans comité scientifique de lecture ne sont pratiquement plus prises en considération lors de la présentation de dossiers personnels;
- que, pour tous ces motifs, la sauvegarde de *Genava* est en quelque sorte la garantie que la recherche scientifique aura encore une place parmi les activités du MAH,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soumettre rapidement la décision de supprimer la publication de *Genava* à l'avis de personnes compétentes afin qu'au terme de cette consultation la direction du Musée d'art et d'histoire soit invitée à poursuivre le soutien au travail scientifique et de diffusion culturelle de *Genava* et, le cas échéant, à revenir sur sa décision.

Note du rapporteur: vous trouverez en fin de rapport un «tableau des publications en Suisse et à l'étranger» demandé par la CARTS.

Séance du 30 octobre 2017

Présentation de la motion par M. Tobias Schnebli

Le motionnaire remercie tout d'abord la présidente de lui donner l'opportunité de venir présenter cette motion devant la CARTS. Relevant que le temps à sa disposition est relativement bref, il suggère à la commission de procéder par la suite à l'audition de gens plus au fait du dossier, comme M. Hainard, ou de celles et ceux ayant déposé récemment une pétition, allant dans le même sens que la motion, à propos de *Genava*, à savoir par exemple M^{me} Deuber-Ziegler, M. Natale ou M. Vaisse.

La présidente indique à M. Schnebli que la commission des pétitions (CP) a déjà procédé à l'audition des pétitionnaires dans le cadre de la pétition P-372 et que leur audition à la CARTS n'est donc pas nécessaire, étant donné que les membres de la CARTS peuvent accéder au procès-verbal de la séance de la CP du 9 octobre 2016 et prendre connaissance des arguments des pétitionnaires.

M. Schnebli rétorque que M. Hainard ne faisait pas partie des auditionnés et qu'il serait donc opportun pour la CARTS de demander son audition.

Il entre dans le vif du sujet et déclare que la question d'une édition numérique et d'une édition papier de la revue ne doit pas se poser en termes de choix entre deux alternatives. Il y a lieu de maintenir la version papier en plus d'une version électronique, comme le font la plupart des grandes institutions muséales de par le monde. Il note qu'il y a derrière cette question du maintien d'une version papier de *Genava* une problématique plus fondamentale, à savoir celle du rôle culturel d'une institution muséale comme le MAH, qui doit continuer à maintenir en son sein un travail scientifique des chercheurs et des étudiants sur la culture, que cela soit pour l'histoire, l'histoire de l'art ou l'archéologie, et ne pas se contenter uniquement d'activités de médiation, qui toutes utiles qu'elles soient ne peuvent pas se passer d'une base scientifique. Il indique que le travail de divulgation du savoir et des connaissances doit en cela rester important, et précise que le «nouveau» projet du MAH ne visait qu'à rendre le musée attrayant, sans penser vraiment à la qualité scientifique du contenu. Il précise à ce titre que les motionnaires sont celles et ceux qui tiennent à la base scientifique d'un pôle culturel comme le MAH. Il évoque ensuite les différences entre deux expositions récentes sur les dinosaures, l'une organisée au Muséum, l'autre à Palexpo, relevant que la première, tout en étant adressée au grand public, disposait d'une véritable base scientifique, tandis que celle de Palexpo n'avait aucun égard pour la validité historique de ce qu'elle avait présenté. Il fait remarquer que cet exemple permet de voir que, socialement, il est important de garder un socle de recherche scientifique pour toute institution muséale.

M. Schnebli relève qu'à l'heure actuelle Genève ne dispose plus d'une revue papier pour la divulgation du contenu scientifique historique, la seule revue

demeurant encore étant *Passé simple*, qui est un mensuel romand. Il indique en ce sens que la problématique ne doit pas concerner uniquement le maintien d'une édition papier de la revue du MAH, mais qu'il y a sans doute des synergies à faire avec d'autres musées romands pour arriver à toutes les maintenir ensemble. Il dit ensuite toute l'importance qu'il y a à maintenir une version papier de *Genava* en tant qu'outil permettant la démocratisation du savoir, précisant qu'une version électronique n'est capable de satisfaire que les initiés, qui savent déjà ce qu'ils recherchent dans la revue. Il rappelle la réponse de M. Kanaan à son interpellation écrite récente, où celui-ci avait indiqué que toutes les grandes institutions passaient à l'électronique et qu'il fallait donc aussi s'y conformer, et relève que cette réponse soulève des doutes.

M. Schnebli indique que derrière cela, c'est généralement le poids scientifique du MAH qui est remis en cause et dévalué, et relève à ce titre que beaucoup de conservateurs et de chercheurs sont partis au cours de ces dernières années, et que la revue a déjà perdu beaucoup de son contenu au fil du temps. Il dit ensuite son étonnement qu'au vu de la subvention communale de 33 000 000 de francs allouée au musée, ce dernier n'est pas en mesure de trouver les 80 000 francs nécessaires à la conservation d'une version papier. Il déclare que cela signifie peut-être qu'un autre but est ici recherché, à savoir celui de la diminution de la considération pour la démocratisation du savoir scientifique.

Un commissaire dit tout d'abord toute sa déception que les motionnaires ne soient pas venus vers le Mouvement citoyens genevois pour faire signer cette motion, étant donné que certains de ses membres l'auraient signée et qu'elle aurait eu dès lors une très forte légitimité avec le soutien de tous les partis du Conseil municipal, mais dit que le Mouvement citoyens genevois lui apportera quand même un plein soutien lorsqu'elle sera discutée en plénière. Il demande ensuite s'il est bien exact que le coût annuel nécessaire pour assurer la parution sous format papier de la revue est de 80 000 francs.

M. Schnebli répond par l'affirmative que c'est à peu près le montant nécessaire à sa publication, sans prendre en compte le travail des scientifiques qui y contribuent.

La présidente précise que ce travail de contribution se fait d'ailleurs déjà sur les salaires versés, étant donné que ce sont des collaborateurs du MAH qui pour la grande majorité écrivent les articles qui y sont publiés. Elle ajoute que le procès-verbal de la séance de la CP du 9 octobre articule aussi ce chiffre de 80 000 francs.

M. Schnebli dit son regret de ne pas avoir eu le temps de passer par les bancs du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre pour faire signer la motion avant de la déposer, mais dit son plaisir qu'un commissaire lui apporte maintenant son soutien verbal.

Le commissaire demande d'où émane la décision de supprimer l'édition papier de la revue, et souhaite savoir si elle provient du directeur, de l'administrateur ou du magistrat.

M. Schnebli répond que les commissaires auront peut-être un bout de la réponse s'ils auditionnent M. Kanaan, une autre réponse s'ils auditionnent M^{me} Deuber-Ziegler, encore une autre s'ils auditionnent M. Marin. Il estime en tout état de cause que le comité d'édition de la revue n'a probablement pas pu à lui seul prendre cette décision sans un accord provenant d'un niveau hiérarchique plus élevé, à savoir du magistrat.

La présidente relève que dans le procès-verbal de la CP du 9 octobre 2016, M^{me} Deuber-Ziegler indique que c'est peut-être M. Marin qui a pris la décision d'arrêter de publier la revue sous format papier mais que cela demande à être vérifié.

Un commissaire dit également sa déception que l'Union démocratique du centre n'ait pas été consultée pour signer la motion mais la trouve néanmoins emberlificotée. Il indique ne pas bien comprendre l'intitulé ni la nécessité d'une telle motion. Il suffit que l'on demande au Conseil administratif de soumettre au Conseil municipal la suppression de la revue *Genava* et, lorsque le débat sera ouvert, un amendement général sera déposé sur le sujet. A constater l'unanimité qu'il y a en faveur du maintien d'une édition papier de la revue, le Conseil municipal soutiendra la production de cette publication. Il précise qu'il ne voit pas dès lors la nécessité qu'il y a d'aller plus loin dans les démarches proposées par les motionnaires, notamment les propositions d'auditions évoquées par M. Schnebli.

La présidente rappelle que la motion avait été déposée avant la pétition, cette dernière ayant été lancée au moment où l'urgence avait été refusée sur la première.

Un commissaire demande à M. Schnebli s'il ne serait dès lors pas opportun de tout renvoyer à la CP, pour éviter que le travail soit fait à double, d'autant que la CP a probablement déjà pris de l'avance sur le dossier de son côté. Il précise que ce type de renvois a déjà pu être fait dans d'autres dossiers.

M. Schnebli répond que cela ne lui semble pas être une bonne solution, étant donné que c'est là une question qui regarde directement la CARTS par sa nature même.

Une commissaire estime que la commission pourrait voter dès ce soir sur la motion. Elle annonce vouloir revenir à la question du délitement progressif de la valorisation de la recherche scientifique au sein du musée, voyant dans cette tendance une absurdité, étant donné que la base scientifique est un outil important pour maintenir l'attractivité des collections, et ce au niveau mondial. Elle

demande ensuite ce qu'il en est de la rentabilité de la revue, si les abonnements sont capables de couvrir les frais de publications.

M. Schnebli répond que les abonnements ne permettent largement pas de couvrir l'entier des frais de publication, mais précise que pendant longtemps sa distribution à d'autres musées permettait de recevoir de leur part les revues qu'ils publiaient, dans une logique d'échange. Il ajoute que même si la revue n'est pas capable de s'autofinancer, il faut prendre en compte tout ce qu'elle apporte en termes de divulgation du savoir et de valorisation du patrimoine du musée.

La présidente relève que la version papier de *Genava* est aussi une question de mémoire pour le musée, étant donné qu'elle a accompagné le musée pendant cent ans.

Un commissaire exprime son étonnement face à la tournure que prend la discussion, faisant remarquer que la question primordiale est celle du maintien du MAH en tant que pôle scientifique, non celle du maintien ou non d'une version papier pour la revue *Genava*, qui est une question au fond plus technique. Il précise qu'il faut dès lors distinguer les problématiques, et ne pas entremêler la question consistant à maintenir la qualité du travail scientifique du MAH avec le maintien d'une revue papier. Il dit dès lors ne pas bien comprendre le lien qui est fait par les motionnaires entre les deux questions.

M. Schnebli rétorque qu'il a indiqué au début de son intervention que le maintien d'une version papier de la revue *Genava* est à placer beaucoup plus largement dans le contexte du projet muséal dessiné par le MAH, précisant néanmoins que le maintien de la version papier est une question de deuxième ordre par rapport à la problématique générale qui est ici visée. Il indique que la décision d'arrêter d'éditer une version papier de la revue est un signe du délitement de l'aspect scientifique du travail entrepris par le musée, notant qu'il aurait peut-être été opportun de lancer une pétition ou une motion chaque fois qu'un collaborateur du domaine était mis de côté. Il relève à ce titre que chaque fois qu'un scientifique a quitté le MAH, il y a eu une augmentation proportionnelle du personnel dévolu à la médiation et à l'événementiel. Il déclare que si la médiation culturelle est également un rôle essentiel du musée, son développement ne doit pas se faire au détriment du travail scientifique primordial qu'il effectue, prenant à témoin de cette tendance l'amincissement de la revue en question. Il conclut que la question abordée par la motion ne constitue en somme que la pointe de l'iceberg.

Un commissaire exprime son embarras face à la présente situation, étant donné que ceux qui ont suscité la motion sont aussi ceux qui ont suscité la pétition. Il dit dès lors qu'il serait opposé à voter de nouveau l'audition de ceux déjà auditionnés à la CP, mais précise qu'il ne serait pas non plus convenable de voter sans connaître au mieux les données du problème. Il déclare dès lors qu'il convient de se décider entre la volonté de continuer à traiter de cette question à

la CARTS, ou de tout renvoyer à la CP. Il indique en ce sens qu'il faut éviter de dédoubler le travail dans les deux commissions, et savoir laquelle des deux travaillera sur la question. Il propose dès lors de voter sur un renvoi du dossier à la CP, étant donné qu'elle a sans doute déjà dû y travailler davantage que la CARTS.

Plusieurs commissaires soutiennent le renvoi de la pétition P-372 à la CARTS.

La présidente propose dès lors trois scénarios aux commissaires, à savoir premièrement de contacter M^{me} Ecuver pour lui demander si la CP est disposée à renvoyer l'entier du dossier à la CARTS pour qu'elle seule le traite, auquel cas elle demanderait l'audition de M. Kanaan et M. Marin, deuxièmement de tout renvoyer à la CP, et troisièmement de continuer à traiter de cette question en parallèle avec la CP en auditionnant M. Hainard, puis en conjuguant ensuite le travail des deux commissions pour aboutir à une éventuelle proposition commune dès l'entrée en plénière.

La présidente propose aux commissaires de voter sur la première proposition qu'elle a évoquée, à savoir de contacter M^{me} Ecuver pour lui demander si la CP est disposée à renvoyer l'entier du dossier à la CARTS pour qu'elle seule le traite. Elle indique qu'il lui appartiendra ensuite de revenir vers les commissaires pour leur faire part du succès ou de l'échec de la démarche, et de réagir en conséquence.

La proposition de la présidente consistant à demander à la CP le rapatriement à la CARTS du traitement de la pétition P-372 ayant trait au maintien d'une édition papier de la revue *Genava* est acceptée à l'unanimité des commissaires.

Séance du 29 janvier 2018

Audition de M. Kanaan, M^{me} Bachmann et M. Marin

M. Kanaan remercie la présidente et indique qu'il a quelques remarques préliminaires à formuler avant de passer la parole à M. Marin. Il explique en premier lieu que la motion M-1271 est visiblement le résultat d'un malentendu, précisant qu'il n'est absolument pas question de supprimer la revue *Genava*, pas davantage d'ailleurs que les activités scientifiques du MAH. Il relève plus largement à cet égard que les publications scientifiques du musée, qui contribuent notamment à valoriser et documenter ses pièces, sont l'un de ses rôles fondamentaux. Il note néanmoins que le mode papier est en train de disparaître pour les publications scientifiques, en particulier dans les hautes écoles et les universités, et que les archives même sont progressivement numérisées. Il indique plus généralement que tout ce qui ressort de la recherche scientifique passe au numérique, souvent en accès ouvert, ce qui facilite à la fois l'accès et les recherches. Il précise que cela n'empêche pas l'activité scientifique de continuer, bien au contraire, puisqu'elle est même mieux diffusée.

M. Kanaan déclare à ce titre que son département a commandité une évaluation de la recherche scientifique dans les musées municipaux, à commencer par le Muséum et les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), avant de se concentrer dans un second temps sur le MAH, le MEG et l’Ariana, afin d’avoir un regard extérieur sur la manière dont la recherche scientifique y est menée. Revenant ensuite plus particulièrement à la motion, il indique que *Genava* ne sera aucunement supprimée, mais qu’elle passera désormais par un autre moyen de diffusion. Il précise que le rapport d’activité continuera, lui, à faire l’objet d’une publication papier, mais que tout ce qui ressort de la recherche scientifique passera désormais par une publication numérique sur internet.

M. Marin insiste sur le fait qu’il n’y a absolument aucune intention de supprimer *Genava*. Il revient ensuite sur les origines de la revue, rappelant qu’elle a été créée en 1923 et qu’à cette époque il s’agissait essentiellement du rapport d’activité signé par le directeur du musée. Il explique qu’elle a fini au fil des années par devenir une publication très épaisse où toutes sortes de choses y figuraient, sans avoir nécessairement de lien précis avec le musée. Il déclare à ce titre que l’intention actuelle est de se recentrer sur le musée, en publiant dans la revue en premier lieu les travaux des collaborateurs concernant des pièces du musée, par exemple lorsque certaines d’entre elles sont exposées et qu’il y a donc nécessité de les réétudier. Il confirme les propos de M. Kanaan, et explique que pour ce qui est du rapport d’activité il continuera à être édité en format papier, en sus d’une publication en ligne.

M. Marin déclare à son tour que dans le domaine scientifique et muséal les publications papier se raréfient. Il prend comme exemple le domaine de l’archéologie, où pratiquement toutes les revues ne sont plus publiées en format papier, mais uniquement en ligne. Il relève plus généralement que pour ce qui est des musées suisses, à l’exception notable du Landesmuseum de Zurich, les revues ne sont plus diffusées en papier, simplement car cela coûte trop cher. Il indique qu’aujourd’hui le mode de diffusion papier se focalise surtout sur les catalogues d’expositions, dont une partie du contenu se dédoublait parfois absurdement dans *Genava*. Il explique ensuite que le passage de *Genava* à un mode de diffusion numérique lui permettra de mieux circuler, donc d’élargir le cercle des intervenants et des lecteurs, y compris à l’international.

M. Marin, relevant que les abonnements individuels à la revue sont très peu nombreux, note que le système même de diffusion principale de *Genava*, à savoir l’échange de la revue avec les revues de différents musées, a été remis en cause ces dernières années, bien des institutions renonçant à ce procédé très coûteux du fait de frais de timbres élevés. Il précise en ce sens que le passage de *Genava* à une diffusion numérique permettra de résoudre ce problème, tout en décuplant, comme l’a montré l’étude de la BAA sur la question, sa jauge de lecteurs, en la rendant également accessible aux universités du monde entier.

Une commissaire remercie les auditionnés pour leur présentation. Précisant qu'elle est l'une des motionnaires de la motion M-1271, elle se demande s'il est raisonnable d'adopter une position du tout ou rien en la matière. Elle explique en ce sens n'avoir absolument rien contre le fait que *Genava* soit diffusée en ligne, relevant que ce mode de publication est important pour les scientifiques, elle demande s'il serait tout de même imaginable, parallèlement à cela, d'imprimer quelques exemplaires papier, de l'ordre de la centaine, notamment pour en conserver certains aux archives.

M. Marin répond que le tirage actuel de la revue est déjà limité, étant imprimée en environ 1000 exemplaires. Il précise de plus qu'un tirage à 100 exemplaires ne changerait pas grand-chose au coût généré par une telle opération. Il rappelle ensuite que le rapport d'activité du musée continuera lui à avoir une édition papier, en plus de son édition numérique. Il conclut enfin que la version papier de *Genava* ne constitue plus un avantage pour sa diffusion, relevant qu'à la BAA il s'agit de l'une des publications les moins consultées, étant donné que les gens préfèrent avoir accès à ce genre de ressources depuis leur ordinateur, cela facilitant notamment la recherche d'éléments précis au sein de telles publications.

La commissaire précise que le passage de la revue à l'exclusivement numérique soulève aussi la question de la fragilité des supports en ligne, et s'interroge si dès lors, une publication papier ne pourrait pas également être opportune. Elle indique qu'il s'agit là uniquement d'une interrogation ouverte, et que son propos n'est pas orienté sur la question.

M. Kanaan répond qu'il s'agit là d'une question tout à fait légitime, concernant la manière dont le numérique est archivé, autrement dit plus généralement la manière dont l'on peut conserver la trace de nos activités sur ce genre de support dématérialisé. Il relève à ce titre que si l'avantage du numérique est d'être facilement accessible, la question de l'archivage et de la conservation des données numériques doit aussi se poser. Il indique que son département est actuellement à l'ouvrage sur cette question, en particulier pour trouver des solutions durables afin d'améliorer l'archivage numérique.

Un commissaire remercie les auditionnés pour leur présentation et relève que le coût actuel d'impression de la revue *Genava*, à savoir 80 000 francs par année, constitue une goutte d'eau sur les 33 000 000 de francs du budget annuel du musée. Disant son accord avec les arguments de M. Kanaan et M. Marin qui plaident pour une diffusion en ligne, il estime qu'on peut néanmoins tout à fait conserver une version papier de la revue. Il note que si le prix d'impression à l'unité est cher, il convient d'explorer des solutions pour pouvoir imprimer moins cher. Il estime enfin que ce serait une erreur de passer uniquement à une diffusion numérique simplement parce que la majorité des musées français procèdent ainsi.

M. Kanaan rétorque que la somme de 80 000 francs n'est pas rien pour le MAH, et qu'elle représente une activité de médiation pour les familles, ou une moitié d'exposition. Relevant que ces dernières années ont vu la baisse constante des lignes 31, il se dit surpris des demandes contradictoires auxquelles il fait souvent face, et qui demandent à la fois de faire plus de choses tout en faisant baisser les coûts. Il déclare ensuite que la France n'a pas été particulièrement prise en exemple dans le cas du passage au numérique de la revue *Genava*, notant que d'autres pays ont été évoqués, de même que la Suisse, où le seul musée continuant à diffuser une revue en papier est le Landesmuseum de Zurich. Il explique que le lectorat de la revue papier étant pratiquement tombé à néant, le maintien de sa publication en format papier poserait de manière aiguë la question du bon usage des deniers publics.

M. Marin constate aussi l'image publique négative que constitue pour le musée l'impression d'une revue qui ne se vend pas, rappelant qu'aujourd'hui le lectorat scientifique ne lit plus d'éditions papier. Revenant sur la question budgétaire, il note que sur les 33 000 000 de francs, 23 000 000 sont dévolus aux salaires, constatant ainsi que sur les 10 000 000 restant, 80 000 francs n'est pas une petite somme, ainsi que l'a expliqué M. Kanaan. Il précise enfin que la décision de cesser l'impression de la revue n'a pas été prise du jour au lendemain, mais qu'elle est notamment le fruit d'une enquête très serrée qui a montré qu'aujourd'hui il n'existe plus de lectorat pour la version papier de *Genava*.

Un commissaire demande si le nombre de consultations a déjà augmenté du fait du passage récent de la revue au numérique et s'il existe des lecteurs à l'unité pour la revue.

M. Marin répond qu'ayant été mise en ligne seulement fin décembre, l'on ne peut pas encore articuler de chiffres, mais estime qu'il y aura certainement plus de consultations. Il rappelle à ce titre qu'à l'heure actuelle beaucoup de musées des pays de l'Est ne reçoivent plus la revue, ni n'envoient leurs revues comme le voulait l'usage, étant donné que le timbrage coûte plus cher que le prix même de la revue.

Quant à la deuxième question, M. Marin répond qu'à l'heure actuelle il y en a une centaine. Il ajoute que les mécènes aiment bien recevoir la revue chez eux, mais relève néanmoins que ses discussions avec différents éditeurs de la place, que cela soit M. Favre ou les responsables des publications scientifiques de l'université de Genève, ont montré qu'il n'y a plus de lectorat pour la version papier de *Genava*.

Ce même commissaire fait observer à M. Marin qu'il s'exprime comme s'il n'y avait plus d'intérêt de la part des lecteurs pour cette revue.

M. Marin répond par la négative, relevant que la revue se lit beaucoup en bibliothèques par un lectorat scientifique, mais qu'il n'existe à proprement

parler plus de lectorat acheteur, notant que les rares acquéreurs de *Genava* sont les grandes bibliothèques du monde. Il ajoute que de ce fait *Genava* aurait pu se transformer en une revue light, mais que lui-même n'en défendait pas l'idée. Il déclare que le choix suivi par le MAH est semblable à celui suivi par le musée d'Orsay qui, ayant rencontré les mêmes problèmes avec sa revue, est également passé à un format exclusivement numérique. Il rappelle enfin que, pour ce qui est du format papier, la substance des recherches du MAH restera présente pour une bonne part dans les catalogues.

M. Kanaan ajoute qu'il existe deux types de publications du MAH, constituées d'une part d'un pan généraliste, d'autre part d'un pan scientifique. Il indique que les catalogues d'expositions et le rapport d'activité qui rentrent dans la première catégorie en touchant directement le public continuent à être édités sur papier, relevant que pour ce qui est des catalogues en particulier, leur aspect «beau livre» en font également une carte de visite importante pour le musée. Il précise qu'il ne doit pas y avoir sur cette question de malentendu, notant que c'est uniquement le pan scientifique pointu qui passe en ligne.

M. Marin ajoute que pour les catalogues il y a une tendance à les rapetisser tout en en préservant le sérieux, notant que cela est le fruit d'une volonté d'économie de la part du musée.

M. Kanaan fait observer à ce propos que les catalogues pourraient être imprimés beaucoup moins cher si cela se faisait en Europe de l'Est, mais indique que le choix d'avoir recours à un imprimeur en Suisse est une décision politique, dont les partis politiques sensibles à l'emploi local devraient se féliciter.

Une commissaire évoque le manque de concertation dont ont fait état les pétitionnaires de la pétition P-372, et demande à M. Marin ce qu'il en est des pratiques de concertation au sein du MAH.

M. Marin répond que la concertation est constitutive des activités du musée, expliquant que les grandes décisions sont discutées régulièrement au sein du conseil scientifique composé des directeurs de chaque département. Il indique que lors de la prochaine de ces réunions il sera discuté du prochain sommaire de *Genava*. Il précise que pour y contribuer, il sera tout d'abord fait appel aux collaborateurs internes, et relève que cette démarche découle d'une volonté de se recentrer sur le musée lui-même ainsi que sur ses recherches.

M. Kanaan confirme ce qui vient d'être dit au sujet de l'importance de la concertation au sein du MAH, déclarant qu'elle n'inclut cependant pas certains retraités du musée qui réclament parfois le droit d'y prendre également part comme s'ils étaient encore cadres opérationnels du musée.

La commissaire demande si cette décision concernant la revue *Genava* a fait l'objet d'une dissension au sein du musée.

M. Marin répond par la négative, évoquant une acceptation par l'unanimité des responsables de départements. Il ajoute de plus qu'il est faux de dire que la qualité du contenu scientifique a baissé ces dernières années.

M. Kanaan relève que dans cette affaire l'on peut aussi observer une question générationnelle à l'œuvre, les anciens conservateurs et bibliothécaires notamment considérant pour certains d'entre eux qu'ils peuvent continuer à jouer un rôle de codécideurs au sein du MAH, bien qu'ils n'en aient plus la légitimité. Il rappelle ce qu'il a dit plus tôt, à savoir qu'un processus est actuellement en cours au sein des musées de la Ville de Genève pour évaluer la recherche qui y est effectuée, et c'est là que réside le véritable enjeu.

M^{me} Bachmann précise que cette démarche commence par une auto-évaluation de la recherche qui intégrera également l'évaluation de la qualité de la vulgarisation scientifique, faisant remarquer à ce titre que l'on n'a pas affaire ici à des institutions universitaires, mais des institutions de la Ville de Genève, qui ont de ce fait une vocation à diffuser leurs travaux au public le plus large possible. Elle ajoute que la partie auto-évaluative sera suivie par une évaluation effectuée par des pairs, émanant également d'autres musées et universités suisses, afin de se garantir un regard externe sur les activités de recherche des institutions muséales de la Ville de Genève.

M. Marin rebondit sur cette importance de la diffusion la plus large possible de la recherche effectuée au sein du musée, relevant que *Genava* sera non seulement accessible sur le site du MAH, mais également sur le moteur Rero et sur e-periodica.

Cette même commissaire dit trouver positif que tous les publics puissent accéder aux ressources du musée, mais relève néanmoins qu'une institution muséale est également là pour remplir un rôle dans le domaine de la recherche scientifique. Elle fait observer qu'à ce niveau *Genava* constitue une carte de visite importante pour le MAH, et se demande, au vu des procédés souvent fastidieux exigés par une recherche numérique dans les bibliothèques, s'il ne serait pas opportun de conserver l'édition papier de la revue.

M. Marin répond que si le musée propose toute une gamme de produits vulgarisés, il est faux de dire qu'il ne fait que cela, faisant remarquer que dans le cas de *Genava* l'on se situe justement dans de la recherche dure. Il indique que cela induit précisément un lectorat qui consulte mais sans acheter, du fait que les chercheurs qui le composent constituent bien souvent des bibliographies si grandes qu'il est absurde pour eux d'acquérir tous les ouvrages avec lesquels ils travaillent. Il rappelle de plus l'effondrement de la demande d'échanges entre différents musées et institutions de tels supports papier. Il conclut de ces éléments que le fonctionnement actuel de la revue n'est plus adapté à son temps, et exigeait d'être transformé.

M. Kanaan estime qu'il est essentiel de ne pas mélanger les publics cibles, et rappelle que les scientifiques fonctionnent aujourd'hui en mode numérique. Il indique qu'il trouvait en ce sens dommage de mélanger dans *Genava* le rapport d'activité et les articles scientifiques. Il précise que le rapport d'activité qui concerne un public large continuera à être publié sous format papier. Il ajoute qu'une telle préservation ne faisait pas sens dans le cas du contenu scientifique de la revue, et qu'il y avait par conséquent lieu de transformer son mode de diffusion pour que son public cible puisse y accéder le plus aisément possible.

La commissaire souhaite connaître le montant alloué à l'organisation des Afterworks au sein du budget général du musée, précisant que cette question vise plus généralement à connaître où se situe la jauge entre les fonds dévolus à la recherche scientifique et ceux dévolus à de telles activités de médiation.

M. Marin répond que ce montant s'élève à 50 000 francs, soit environ 10 000 francs pour chaque Afterwork. Il relève que le dernier Afterwork organisé pour ouvrir l'année Hodler a attiré 1300 personnes en quatre heures. Il déclare que c'est une manière efficace de toucher le public le plus difficile à toucher, celui des 20-35 ans, et précise que cela faisait des années que le musée et le département de la culture et du sport cherchait à attirer ainsi cette tranche d'âge. Il fait remarquer par ailleurs que ce succès est constant, chaque Afterwork attirant entre 1200 et 2000 personnes.

M. Kanaan dit sa sensation qu'à Genève, il y a un vif débat entre les tenants d'une philosophie muséale plus ancienne, et ceux d'une philosophie muséale plus récente. Il note que les premiers ont une image élitiste du musée, où au fond on est censé accueillir uniquement les gens qui le visitent par eux-mêmes, mais que telle n'est pas sa vision des choses. Il indique à ce titre que pour lui il ne fait pas de doute qu'il vaut mieux dépenser 80 000 francs dans des activités de médiation pour les familles ou dans des Afterworks que pour publier la version papier d'une revue, alors que cette version papier n'est plus lue. Il affirme plus généralement qu'il n'existe aucune preuve qui tendrait à montrer que la qualité scientifique a baissé de quelque manière que ce soit, relevant que de telles remarques émanent généralement de personnes qui ne sont aujourd'hui plus en charge au sein du MAH.

M. Marin ajoute que la qualité du travail scientifique est même allée augmentant ces dernières années.

Une commissaire fait tout de même observer que la pétition P-372 n'émane pas uniquement de retraités, mais compte beaucoup de signatures, dont celles de scientifiques. Elle dit comprendre et partager le vœu d'attirer au musée un public plus jeune, mais estime que ce qui est essentiel pour cela c'est de disposer d'un projet muséal attractif. Elle indique ensuite partager la position d'un autre commissaire, affirmant que la somme de 80 000 francs ne constitue pas grand-chose sur le budget de 33 000 000 de francs du MAH. Elle note à ce titre qu'il ne faut

drait pas oublier le dépassement qu'a connu le budget 2015 du musée, à savoir 1 300 000 francs de plus utilisés pour la communication de l'institution. Elle dit bien entendre l'antienne des auditionnés qui indiquent que la revue coûte cher, qu'elle est difficile à vendre, qu'il s'agit d'une revue scientifique pure et dure à laquelle le public général n'aurait que peu d'intérêt, mais relève néanmoins le manque de concertation qui a présidé à la décision de ne plus l'éditer en format papier. Elle estime ensuite qu'il convient de mettre en lien la fin de la revue *Genava* avec le projet muséal plus général.

La commissaire fait observer que le musée de l'Élysée continue à avoir une revue papier, de même que le Landesmuseum de Zurich ou celui du Prado à Madrid, ce dernier musée ayant été régulièrement vanté par les auditionnés pour son projet muséal. Elle dit en ce sens son impression que sur ce dossier se plaide tout et son contraire. Elle indique dès lors ne pas bien comprendre la pertinence des arguments qui ont été avancés jusqu'à présent et demande aux auditionnés s'ils peuvent en faire valoir d'autres pour justifier la fin de la version papier de *Genava*.

M. Kanaan estime tout d'abord que dans la pétition l'intitulé est mensonger, étant donné que la revue n'est pas supprimée, et que c'est uniquement sa version papier qui sera supprimée. Il demande aux commissaires s'ils peuvent lui donner un seul argument qui plaide pour le maintien de la version papier de *Genava*, sachant que son public-cible n'utilise plus la version papier. Il indique dès lors que si l'on maintient la version papier uniquement pour faire plaisir aux pétitionnaires, le coût d'une telle raison est un peu élevé. Revenant au surcoût de 1 300 000 francs présent dans le budget 2015 du musée, il précise que chaque franc dépensé en plus a été couvert par des recettes équivalentes, en lien avec des partenariats couvrant par exemple des expositions, des événements ou des publications.

M. Marin insiste sur le fait qu'il est faux de dire qu'il n'y a pas de concertation au musée, et indique que la décision de supprimer la version papier de la revue n'a pas été prise du jour au lendemain. Il précise que ce choix a été pris à une très large majorité, également en provenance de l'université. Il fait observer qu'à la BAA la présence d'ordinateurs à disposition du public permet d'accéder directement au contenu de la revue, cela faisant que même si l'on est passionné par un sujet sans être universitaire ou chercheur on peut également la consulter par ce moyen. Il ajoute que, pour ce qui est de la concertation sur cette question, tous ceux qui ont bien voulu être consultés ont été écoutés.

Une commissaire souhaite entendre les auditionnés sur la question des autres musées qui ont conservé une revue papier.

M. Marin répond que dans le cas du Prado qui a été évoqué, c'est un musée qui a beaucoup plus de visiteurs que le MAH, donc un lectorat potentiel beaucoup

plus grand pour sa revue, et pour lequel la préservation d’une version papier fait dès lors beaucoup plus de sens que dans le cas de *Genava*. Il indique que pour ce qui est des musées allemands qui conservent une version papier, cela découle du fait que l’université et le musée relèvent souvent en Allemagne de la même institution, et que par conséquent la revue d’un musée ne concerne pas uniquement le musée au sens restreint du terme.

Un commissaire demande si, à partir du moment où l’on échange plus la revue, il est correct d’estimer que l’on en recevra par conséquent moins.

M. Marin répond que ce mode de fonctionnement est aujourd’hui en passe de disparaître et que si, il y a une vingtaine d’années, le MAH pratiquait plus de 300 échanges de ce type avec d’autres institutions muséales, ce chiffre est maintenant tombé à à peine 50, du fait comme il l’a évoqué du timbrage, qui coûte parfois le prix même de la revue. Il ajoute que le musée ne recevra pas moins de revues, mais que l’échange se fera désormais par voie informatique.

Le commissaire demande à M. Marin s’il a reçu des plaintes ou des remarques négatives depuis l’annonce de la suppression de la version papier de *Genava*.

M. Marin répond que certains collègues lui ont fait part de telles remarques oralement, reconnaissant qu’il est plus agréable pour une personne de sa génération de travailler sur papier. Il relève néanmoins que ces remarques ont été très peu nombreuses, et ajoute que sauf erreur aucune remarque écrite négative ne lui est parvenue à ce sujet.

M. Kanaan ajoute qu’en 2016, il avait eu l’occasion d’entendre la directrice de la BCU du Canton de Vaud à ce sujet, lors du premier colloque annuel des bibliothèques, et qu’elle avait également trouvé normal que la revue cesse d’être éditée en format papier. Il relève néanmoins que le papier en tant que matériau d’édition n’est pas à enterrer pour toute la littérature, et fait remarquer que pour ce qui est du roman la part de marché du numérique s’élève seulement à 3%. Il conclut que pour ce qui est en revanche du domaine de la publication scientifique, le papier va disparaître.

Une commissaire abonde dans le sens de propos tenus par M. Kanaan, observant que dans son format actuel la revue possède un contenu quelque peu dispersé, et qu’elle porte le poids de son âge, ayant été créée en 1923. Elle estime en ce sens que le rapport d’activité n’a pas à figurer dans une revue comme cela. Elle indique avoir en revanche trouvé un grand intérêt à sa partie dossier, qui s’arrête sur telles compétences ou telles recherches des différents départements du musée, disant reconnaître ensuite qu’une version numérique simplifiée bien évidemment l’utilisation de la revue comme outil pour des recherches précises. Elle demande s’il ne pourrait pas néanmoins être opportun de vendre au musée les parties dossiers de *Genava* sous la forme de petits fascicules, étant entendu qu’ils s’agiraient

de formats plus petits que celui de la revue elle-même, et qui tout en ayant une valeur scientifique importante pourraient également être appréciés du public.

M. Marin indique tout d'abord que les dossiers ont été lancés il y a quelque temps déjà dans la revue, et que leur idée était principalement de valoriser les différents services du musée selon différentes problématiques. Il précise qu'actuellement ces dossiers arrivent un peu au bout, étant donné que le tour du musée a à peu près été fait. Il ajoute que le MAH a déjà l'intention de publier des petits fascicules semblables à ceux évoqués par la commissaire, mais qu'il y a lieu dans un premier temps de travailler avec les éditeurs pour qu'ils ne soient pas trop onéreux, de même que de travailler avec des privés qui seraient prêts à en financer une partie.

M. Kanaan reconnaît que les dossiers qui valorisent les métiers d'art et dont a parlé la commissaire peuvent intéresser un public plus large que celui scientifique, et indique que, comme l'a expliqué M. Marin, la réflexion doit suivre son cours sur cette question.

Une commissaire estime que pour un musée comme le MAH, l'activité de recherche scientifique est essentielle, et fait observer à ce titre que *Genava* constitue une carte de visite de cette activité située au cœur des missions du musée. Elle indique qu'en Suède ou à Berlin des musées ne s'y sont pas trompés, et continuent par conséquent à produire des versions papier de leurs revues. Elle demande s'il ne pourrait dès lors pas être opportun d'offrir, lors des Afterworks par exemple, des extraits de *Genava* comme carte de visite des activités scientifiques du musée.

M. Kanaan répond que le propos de la commissaire découle d'un malentendu, et indique qu'il est le premier à reconnaître que le MAH a besoin de cartes de visite, telles que des catalogues ou que le rapport d'activité, et estime qu'il est vital que cela continue. Il déclare que pour ce qui est en revanche de la meilleure carte de visite au niveau de la recherche scientifique, elle réside dans la qualité du contenu de la revue, non dans l'existence d'une version papier qui n'est pratiquement plus lue.

Séance du 23 avril 2018

Discussion et prises de position

Une commissaire du Parti libéral-radical, signataire de ce texte, pense qu'après discussion avec les auditionnés, il apparaît qu'il s'agit d'un faux débat car les nostalgiques du papier sont les mêmes que ceux qui prônent le numérique. Elle ajoute que *Genava* ne disparaît pas, mais se transforme et se modernise et qu'il s'agit là d'un effort que fait le MAH en termes de modernisation pour sa

communication. Elle conclut sur un refus de la motion tout en saluant le débat intéressant et très éclairant qui a eu lieu sur ce sujet.

Un commissaire socialiste annonce adhérer aux propos de la commissaire avec quelques nuances et souhaite rappeler que les périodiques électroniques coûtent très cher.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle qu'on a pu constater qu'il y a de grands musées, notamment à Bâle, qui travaillent sur papier. Elle ajoute qu'à Genève, un amalgame s'est fait car on mélange la revue *Genava*, à laquelle moins de scientifiques collaborent, avec le rapport annuel du MAH, ce qui est paradoxal. Elle partage une inquiétude en tant que membre d'Ensemble à gauche, qui serait de voir s'effectuer toujours moins de travail scientifique pour plus de travail de communication, ce qui semble se retrouver dans l'application de cette revue. Elle souligne qu'il est important de ne pas vider le musée de sa recherche scientifique et ajoute être déçue d'entendre le directeur du plus grand musée de Genève parler avec condescendance des pétitionnaires, qui sont pourtant plus de 300 et parmi lesquels se trouvent beaucoup d'anciens conservateurs.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que, suite aux auditions, le Mouvement citoyens genevois maintient sa position pour le maintien de la revue. Il ajoute que même à l'ère du numérique, il y a toujours des personnes qui utilisent le papier et qui utilisent cette revue.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souligne que passer au numérique permet un archivage meilleur et plus rapide, mais indique qu'un passage au numérique total semble cependant regrettable. Il ajoute qu'on débat sur le sujet du tout numérique, mais que le papier permet une approche différente de celle sur un écran d'ordinateur. Il souligne que le papier a sa raison d'être, en particulier pour un musée et qu'il s'agit là du plaisir d'avoir entre les mains la quintessence même de ce que fait le musée, et que cela encourage également les gens à écrire. Il indique qu'il ne faut pas faire preuve de mépris envers la revue papier pour ce secteur particulier de la culture, mais au contraire le privilégier. Il ajoute soutenir la motion.

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaite ajouter un complément. Elle mentionne que cette revue, fondée en 1923, est actuellement dans une forme obsolète. Elle ajoute que l'épaisseur de la revue est importante, et qu'elle contenait même un agenda des événements à venir, ce qui ne correspond plus ni aux demandes ni aux besoins du public actuel. Elle souligne que l'actualiser ne revient pas à l'appauvrir et qu'il y avait choses diverses, comme des études monographiques ou des éléments sur une exposition, qui pourront être édités sous forme de brochures et vendues à la boutique du MAH ensuite. Elle ajoute que ce qui a été rapporté est que la revue *Genava*, utilisée en particulier par les

chercheurs, ne correspond plus aux besoins dans sa version papier et qu'elle sera plus scientifique et plus adaptée à la recherche en version numérique. Elle ajoute qu'elle ne peut plus durer dans sa forme actuelle.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien mentionne que cette revue s'est vidée de son contenu scientifique, ce qui est à déplorer. Elle ajoute qu'on peut s'interroger sur le sens que cela peut avoir de continuer à l'imprimer. Elle souligne le refus de la motion, également parce qu'il revient à la nouvelle direction de décider de l'avenir qu'ils souhaitent accorder à cette revue, tant au niveau de son impression que de son contenu.

La présidente indique que pour les Verts, il y a une hésitation sur la capacité à juger de la valeur d'un article scientifique sur l'histoire de l'art. Elle mentionne qu'il est cependant intéressant de voir des articles de fond. Elle ajoute qu'il faut tenir compte du fait que le lectorat est en baisse et que moins de personnes l'achètent. Elle indique qu'il y a moins de musées qui produisent des formats papier et qu'il a été remis en question d'avoir des revues imprimées qui permettent des échanges d'autres revues avec d'autres musées, ce qui se fait de moins en moins. Elle ajoute que le montant de 80 000 francs semble peu sur un budget de 33 millions mais rappelle qu'il a été expliqué que 23 millions sont pour les salaires. Elle ajoute que 80 000 francs est donc un chiffre à relativiser. Elle précise que si cette somme peut servir à faire venir davantage de gens dans les musées, cela reste un objectif prioritaire, du moment que l'évolution sur internet de la qualité de la brochure va appartenir à la prochaine direction.

Elle ajoute qu'il y aurait un souhait d'avoir un comité de lecture qui juge de la pertinence des articles, mais que cela appartient à la direction. Elle en conclut que la seule question qui reste en suspens est la fragilisation de l'archivage numérique et qu'on peut, dès lors qu'il n'y a plus de format papier, se demander si on aura accès à ces revues dans dix ou vingt ans. Elle ajoute que ce point irait favorablement vers le maintien d'une revue imprimée. Elle conclut en indiquant, au nom des Verts, un refus de la motion.

Un commissaire du Parti libéral-radical mentionne encore que, dans les budgets du MAH, une grande partie est allouée aux imprimés, environ 1 300 000 francs, ce qui ne fait qu'augmenter chaque année. Elle ajoute que les CJB ont mis un plafond maximum aux dépenses liées à leurs imprimés et qu'il est donc possible de contrôler les coûts. Elle précise qu'un crédit supplémentaire ou un financement extraordinaire ne seront donc pas acceptés pour ce cas. Elle ajoute que les moyens pour financer de manière extraordinaire une ligne de 80 000 francs de cette revue existent en interne.

Et un commissaire socialiste précise qu'il est intéressant de voir que les trois principaux motionnaires estiment que la motion n'est finalement pas soutenable et que cela montre la qualité des présentations qui ont été faites. Il souligne qu'il

y a là un enjeu autour du papier, du format qui pourrait survivre et serait le plus adéquat. Il propose de clore ce chapitre et indique un refus de la motion.

Vote

La motion M-1271 est refusée par 10 non (4 S, 2 DC, 1 Ve, 3 LR) contre 4 oui (1 EàG, 2 MCG, 1 UDC).